



Rejoindre la CFTC et notre syndicat SICSTI, c'est s'assurer !

La meilleure couverture juridique qu'une organisation syndicale puisse offrir !

Chez AUSY, les salariés ont une protection juridique grâce au CE (futur CSE) : SOLUCIA.

MAIS ... Imaginez que vous subissiez un licenciement et que vous ne retrouviez pas immédiatement un emploi, ou que le CSE de votre futur employeur ne vous apporte pas de protection juridique....

Grâce à votre adhésion à la CFTC vous accédez à des conseils juridiques suite à des litiges dans votre vie personnelle et dans votre vie au travail.

Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage...

Pour une recherche approfondie, un délai de 48h peut être nécessaire.

Ce service est ouvert du lundi au samedi inclus (hors jours fériés) de 8h à 19h. voir la plaquette « CFTC_Nouvel_Adhérent.pdf » fournie lors de votre adhésion.

Une protection juridique est également assurée dans le cadre de votre activité professionnelle : toutefois, pour en bénéficier, vous devez justifier d'une adhésion de plus de 6 mois et être à jour de vos cotisations.

Ce contrat MACIF « Protection juridique vie au travail » vous défend dans un litige qui vous oppose à votre employeur (en rapport avec votre contrat de travail : licenciement individuel ou mesure disciplinaire). Il prévoit la mise à disposition d'un avocat ou le défraiement de votre avocat et la prise en charge des frais de justice, après étude du dossier par la MACIF.

Alors pourquoi adhérer ?

Parce que le véritable coût de votre adhésion mensuelle est moins élevé qu'une telle protection contractée individuellement auprès d'un établissement ou un organisme (banque, assurance etc.)...

Alors, en refermant la porte d'Ausy derrière vous : conserver votre adhésion car elle vous sera utile même (et surtout) durant une période sans emploi.

Quelques éléments pour vous aider à compléter votre bulletin d'inscription

Téléchargez le bulletin d'adhésion (paiement par chèque), ou complétez-le en ligne (règlement SEPA)

- Code INARIC : laissez le vide (c'est le n° qui vous sera attribué)

Informations sur l'entreprise

- Etablissement de rattachement : voyez ce qui est indiqué en haut à gauche sur votre bulletin de salaire. L'effectif importe peu, la direction ne nous donnant pas cette information très régulièrement.

- Code ape : 6202A

- Convention Collective : SYNTEC

- Société / Groupe : AUSY (vous êtes AER : AER / AUSY, ou Ausy technology : Ausy Technology / AUSY)

- Adresse : celle du siège, à Sèvres :

AUSY

6-10 rue Troyon,

CS 80005

92316 Sèvres Cedex

- effectif : 3500 (environ) au niveau du groupe AUSY en France en 2019.



Le mode de paiement

Nous conseillons un paiement SEPA :

En 2019, pour un TAM, cela coûte 11€ par mois (**soit en réalité moins de 4€ / mois** grâce au crédit d'impôts de 66%), au lieu de devoir payer le montant total du mois d'inscription à la fin décembre.

Le virement est renouvelé automatiquement, ce qui permet à nos adhérents de ne pas être radiés en cas d'oubli d'envoyer un chèque en début de chaque année.

Transmettre le bulletin au syndicat

Une fois le bulletin complété,

- si paiement par chèque : il faut renvoyer le bulletin et le chèque à l'adresse du SICSTI (cf. bulletin)

- si paiement SEPA : Il est possible de renvoyer un scan de votre bulletin et l'IBAN associé aux adresses mail suivantes : secretariat@sicsti.fr, louis.duvaux@sicsti.fr, agnes.hauenstein@sicsti.fr, kmuellirp@gmail.com

Soyez les BIENVENUS parmi nos adhérents !